



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-s/Rances, le 10 novembre 2009

Au Conseil général
de la commune de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe au préavis no 30/09 concernant le budget pour l'année 2010

II. Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement

1. Administration

11.305.0 Assurances accidents et maladies

Suite à la mise à jour du portefeuille "assurances", il est nécessaire de prévoir une légère augmentation de fr. 2'000.- de ce compte.

2. Finances

21. Impôts

Les rentrées d'impôts ont été basées sur les montants reçus en septembre 2009, extrapolées des prévisions de l'Etat et comparées aux entrées précédentes.

Selon les pronostics de l'ACI, les retombées de la crise auront comme conséquence la diminution de 30% des recettes d'impôts des personnes morales. C'est pourquoi nous avons prévu fr. 40'000.- de recettes d'impôts sur le revenu supplémentaire et non les fr. 50'000.- que le nouveau taux d'imposition aurait du nous permettre de budgétiser.

Péréquation directe horizontale

Le calcul de la péréquation financière horizontale procure un solde positif de Fr. 71'000.-, ce montant est quasi identique à celui encaissé en 2008. Nous devrions recevoir également des retours pour les frais de transports de fr. 48'600.- et de fr. 13'500.- pour les forêts. Dans ce poste nous avons tenu compte des fr. 10'000.- de retour de péréquation supplémentaire dû au passage de notre taux à 80 %.

31 Terrains

31.318.01 En plus de l'entretien courant des chemins agricoles, il faut prévoir la cotisation annuelle au nouveau syndicat AF du Mujon Method.

32 Forêts

32.314.1 Entretien et frais divers

Ces travaux sont dévolus principalement à l'équipe d'Equifor. Fr. 12'000.- est prévu pour les entretiens de plantation, coupes de nettoyage et autres.

32.314.2 Exploitation, façonnage, débardage

La vente de bois pour fr. 30'000.- et les subventions de l'Etat de fr. 5'000.- devraient couvrir les frais d'exploitation, façonnage et débardage des coupes prévues dans le plan directeur.

35. Bâtiments

352.314.1 Grande salle : entretien bâtiment et installations fixes

Aucun gros travaux d'entretien n'est envisagé en 2010 sur ce bâtiment mis à part fr. 1'000.- pour un contrat d'entretien des installations fixes et mobiles chez Sogemat SA à Genève et fr. 4'000.- pour l'entretien courant.

353.314.0 Collège : entretien du bâtiment

Toujours par soucis d'économie d'énergie, les fenêtres des deux anciennes classes du collège devront être remplacées pour un montant budgété à fr. 18'000.-.

358.314.2 La Vieille Auberge : entretien bâtiment

Ce bâtiment nécessite beaucoup de travaux d'entretien qui seront effectués petit à petit au fil des années. Aujourd'hui que l'interdiction de fumer est effective dans les lieux publics, la peinture intérieure sera refaite dans le courant 2010 et il a été prévu fr. 10'000.- pour réaliser ce rafraîchissement.

430.314.02 Routes : entretien et réfection

Afin de ne pas avoir un réseau routier en piteux état dans quelques années, nous devons procéder régulièrement à des gravillonnages de surface sur quelques secteurs. L'année prochaine, une partie de la Rue de la Marmalaz depuis la Route de la Robellaz jusque sur le pont du Mujon sera entretenue, ces travaux devraient coûter environ fr. 20'000.-. Des travaux de collage sur différents chemins en béton, fendus ou abîmés sont également prévus pour environ fr. 10'000.-.

430.314.03 Eclairage public et signalisation routière : entretien

Pour se mettre en conformité avec l'ordonnance sur la sécurité routière, tous les panneaux de signalisation doivent être remplacés par des nouveaux répondants aux normes VSS, soit "rétro réfléchissants". Ces remplacements vont s'effectuer sur plusieurs années. Dans un premier temps, ceux bordant les plus grands axes (entrée et sortie de localité, limitation de vitesse, carrefour, piétons, etc...) seront changés jusqu'à concurrence de fr. 10'000.-.

430.315.05 Véhicules : entretien et frais divers

Notre lame à neige est âgée de plus de quarante ans, les grandes quantités de neige tombées l'hiver dernier ont eu raison de son état. Peut-être devrons-nous attendre plusieurs années pour retrouver pareille situation météorologique, mais pour la sécurité de chacun, il est nécessaire de pouvoir déneiger les rues du village dans les meilleures conditions possibles et pour cela nous devons prévoir fr. 17'000.- pour l'achat d'un nouvel engin.

5 Instruction publique et cultes

51 et 52 Enseignement primaire et secondaire

Les charges scolaires 2010 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles – primaire et secondaire. Ces charges devraient s'élever à fr. 76'000.- pour le primaire et fr. 156'000.- pour le niveau secondaire. Ce poste ne subira pas d'augmentation pour 2010, mais étant donné que la population devrait s'accroître ces prochaines années, il y a de fortes chances pour que ces charges suivent la même direction.

7 Sécurité sociale

71, 72 et 73

La facture finale de ce poste pour 2010 va se chiffrer, selon les directives du Canton, à fr. 438'700.- soit fr. 16'200.- de plus que budgété en 2009 et fr. 53'900.- de plus que comptabilisé sur les comptes 2008.

Selon le calcul de l'Etat nous devrions faire des économies de plus de fr. 40'000.- grâce à l'augmentation de notre taux d'imposition. Pour que ces économies soient réelles, il y a plusieurs paramètres à prendre en considération (pour les principaux : qu'aucune autres communes n'augmentent leurs taux et que les comptes communaux n'aient pas subis de grosses évolutions depuis 2008). Il en résulte que par mesure de prudence, nous n'avons pris en considération que la moitié de cette somme.

81 Services industriels

81.312.1 Achat et consommation d'eau

Le montant indiqué correspond à celui arrêté dans le budget du SIAERV intercommunal.

III. Commentaires sur les sections du compte d'investissements

En plus des amortissements usuels de notre patrimoine communal, le budget d'investissement doit comprendre les charges d'investissement liées aux infrastructures communales, mais l'orientation de ces charges n'est pas encore définie et elles feront, le cas échéant, l'objet de préavis séparés.

Municipal responsable : Thierry Vidmer